

Délibération 2025 / 07-03

L'an deux mil vingt-cinq le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSECHERE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mr Jacques FAURE (procuration Raymond RABETEAU).

Étaient absents : Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Secrétaire de séance : Mr Didier LASSECHERE.

* * * * *

VENTE D'UN TERRAIN ROUTE DE SAINT MARC

Monsieur le Maire :

- **informe** ses collègues d'une demande d'acquisition de 100m² sur la parcelle cadastrée D 354, route de Saint Marc,
- **rappelle** que ce terrain d'une superficie de 429 m² nécessitera l'intervention d'un géomètre pour la découpe de celui-ci,
- **rappelle** que le terrain est proposé au prix de 4.50 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :

- **donne** son accord à l'aliénation, au bénéfice du demandeur pour l'acquisition de 100m² sur la parcelle cadastrée D 354, route de Saint Marc,
- **précise** que le prix de vente sera de 450 €.
- **précise** que l'acheteur prendra à sa charge la moitié des frais de géomètre,
- **dit** que l'ensemble des frais annexes (honoraires de notaires) sera à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte notarié.

Fait et délibéré en Mairie, le 03 juillet 2025.

Le Maire,
Raymond RABETEAU

